



Avis de l'association Mieux-Vivre-à-Blandy à l'enquête publique environnementale unique sur le projet présenté par la société FM France SAS.

Monsieur le Président de la commission d'enquête, mesdames et messieurs les commissaires enquêteurs.

Après avoir pris connaissance des documents présentés, notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, ainsi que l'avis de la Mission régionale de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de la société pétitionnaire FM Logistique France, notre association Mieux-Vivre-à-Blandy dépose dans le registre d'enquête publique les observations suivantes :

Le pétitionnaire sollicite plusieurs demandes d'autorisation d'exploiter en seuil « Seveso seuil haut » pour des quantités très importantes de produits dangereux, mais aussi des produits non classés « Seveso seuil haut » mais extrêmement dangereux comme les 12 000 tonnes de nitrate d'ammonium.

L'accumulation de tels produits en très grande quantité à proximité de zones urbanisées nous paraît extrêmement dangereux.

Le projet n'apparaît pas conforme au Schéma directeur de la Région Île-de-France. Le pétitionnaire reconnaît lui-même dans son mémoire en réponse que « *la ville ne fait pas partie des secteurs où développer l'armature logistique* », telle que définie dans le SDRIF.

Le projet présenté n'apparaît pas conforme au principe de « Zéro artificialisation nette », inscrit dans la loi ELAN du 23 novembre 2018, précisée par la Circulaire Interministérielle du 29 juillet 2019 portant « instruction du gouvernement relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace ».

Le projet présenté prévoit la présence de 150 camions par jour. cela fait 38 100 camions à l'année, et 76 200 mouvements entrée/sortie. C'est donc un volume non négligeable qui ne peut qu'accroître le phénomène des norias de camions qui encombrant les routes du département. Par ailleurs, aucune installation multimodale n'est envisagée, aucune déserte ferroviaire du site n'apparaît dans le projet, même si pour l'instant, il s'agirait de matérialiser les emprises nécessaires à un tel raccordement pour être opérationnel dans le futur.

Le projet présenté par FM logistique sur la ZAC Actipôle de Nangis est surdimensionné, facteur de dangerosité, inapproprié sur des terres actuellement agricoles, inadapté aux nouvelles perspectives de la filière logistique. L'association Mieux-Vivre-à-Blandy demande son abandon en l'état et une concertation entre toutes les parties prenantes pour la recherche de solutions alternatives.

Blandy le 13 avril 2021

Martine Turgis

Présidente de l'association Mieux-Vivre-à-Blandy.